Formation continue, Gymnase d'Etoy

6 juin 2025

Travailler la jurisprudence en classe

Trouver la jurisprudence en ligne

https://www.bger.ch/fr/index.htm

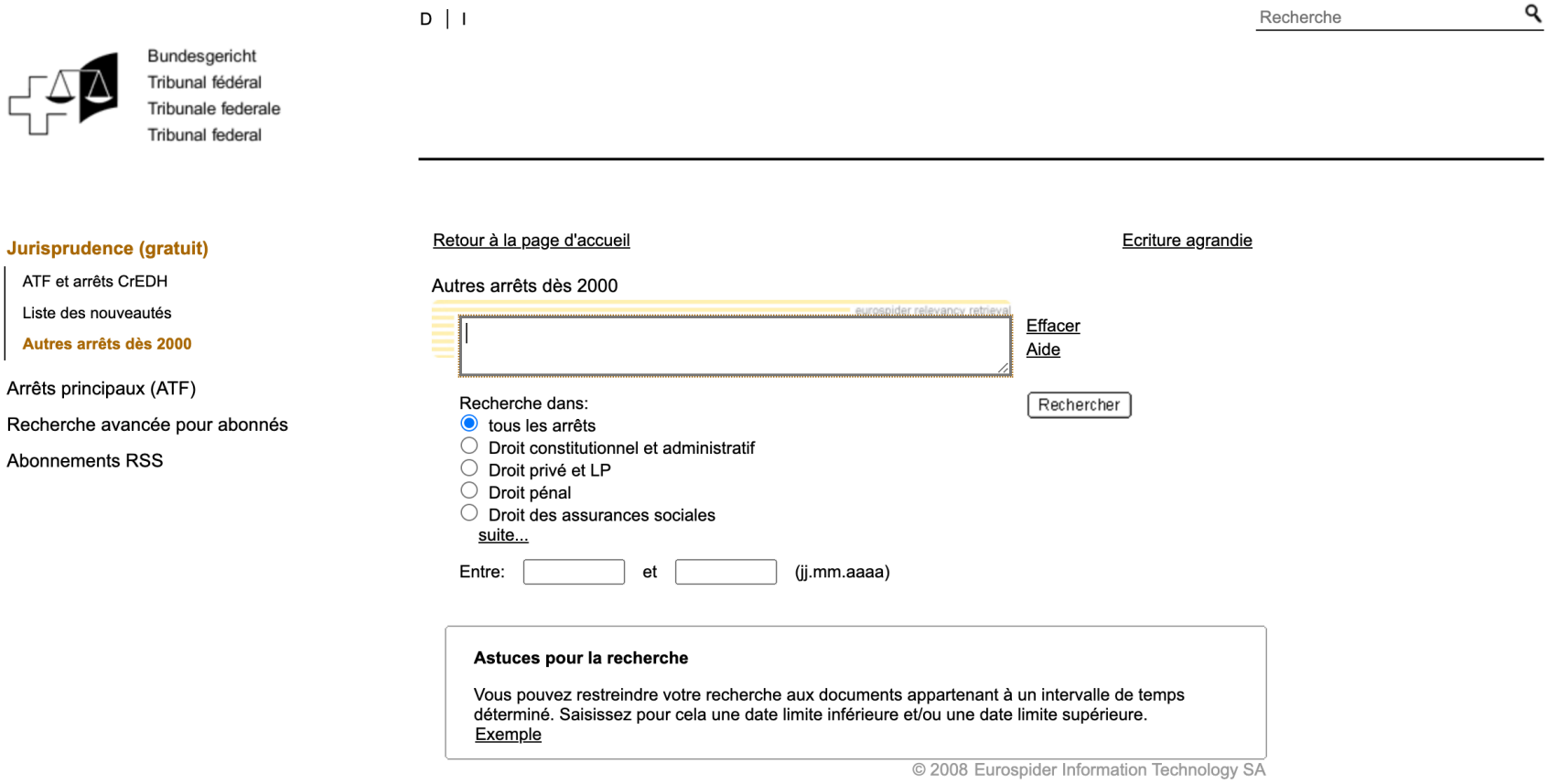

https://entscheidsuche.ch/

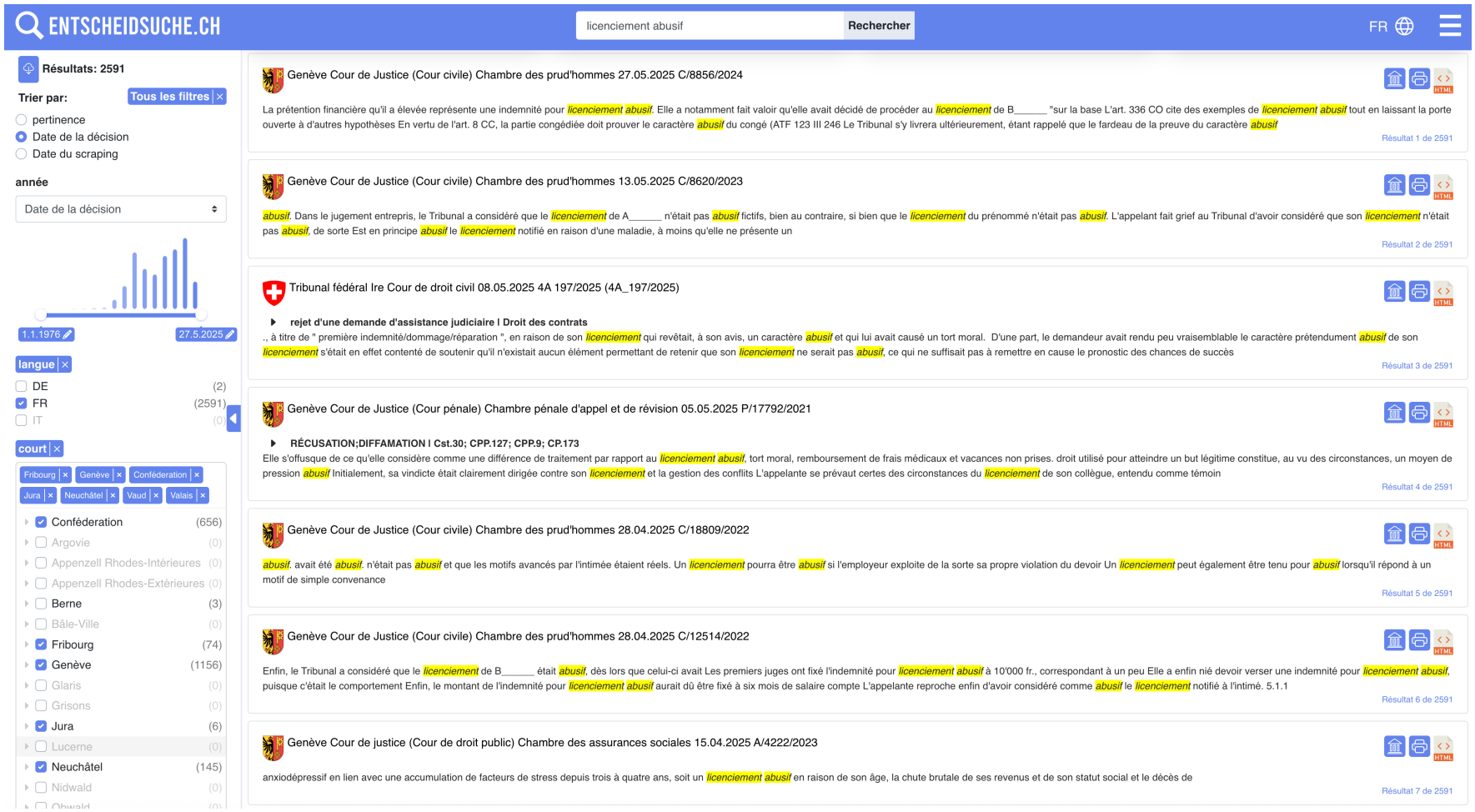

https://cjn.weblaw.ch/login.php?method=&change_lang_to=fr

CJN : aperçu mensuel, mai 2025, Vol. 168

D

dRSK@weblaw.ch <dRSK@weblaw.ch>

À : RODUIT Guillaume

202505.fr.html.pdf 1,4 Mo

ATT00001 0,2 Ko

Télécharger tout - Prévisualiser tout

Commentaire | Blogs

COMMENTAIRE DE JURISPRUDENCE NUMÉRIQUE
APERÇU MENSUEL, MAI 2025, VOL. 168

Des expertes et experts renommé(e)s commentent la jurisprudence actuelle de manière précise et exacte.

DROIT DU TRAVAIL

Fristlose Kündigung, Dauer des rechtlichen Gehörs

Gerhard Hauser

Ein Mitarbeiter von Agroscope (landwirtschaftliche Forschungsanstalt des Bundes) schickte einer Kollegin eine E-Mail mit beleidigenden und verletzenden Äusserungen sexueller Natur. Sie hatte in korrektem Ton moniert, dass er am Vortag einen Termin verpasst habe, und er antwortete: «Duh bruchch en hartte Bums». Das HR gab ihm 24 Stunden zur Stellungnahme und entliess ihn danach fristlos. Das Bundesverwaltungsgericht korrigierte den Entscheid.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal administratif fédéral A-1979/2024 du 28 mars 2025

DROIT DU TRAVAIL

Fristlose Entlassung eines Polizisten

Nicolas Facincani

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ ET ARBITRAGE

Jurisdictional challenges against ICC award in Turkish rail project dismissed

Anya George / Simon Glasl

DROIT PÉNAL

Le consentement et la traite d'êtres humains (art. 182 CP)

André Lopes Vilar de Ouro

Chiffre d'affaires fictif et faux dans les titres dans le cadre des demandes de crédits Covid-19

Melody Bozinova

DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE

La méthode de calcul des coûts de l'électricité (art. 22 al. 2 let. a LApEl)

Arnaud Lambelet

Le domicile civil comme condition d'éligibilité au Conseil des États

Simon Pfefferlé

https://lawinside.ch/

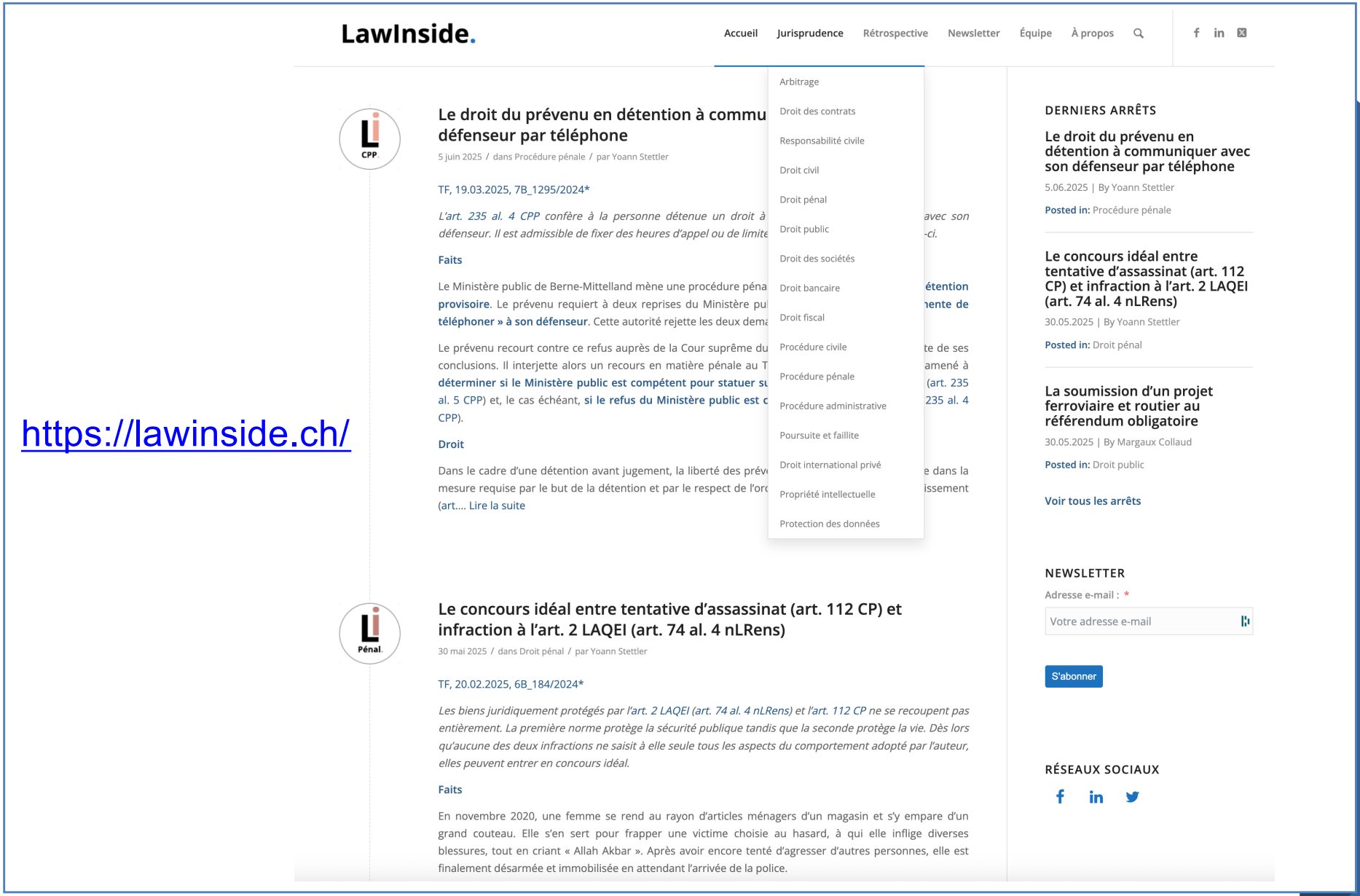

https://droitne.ch/droitne/newsletters

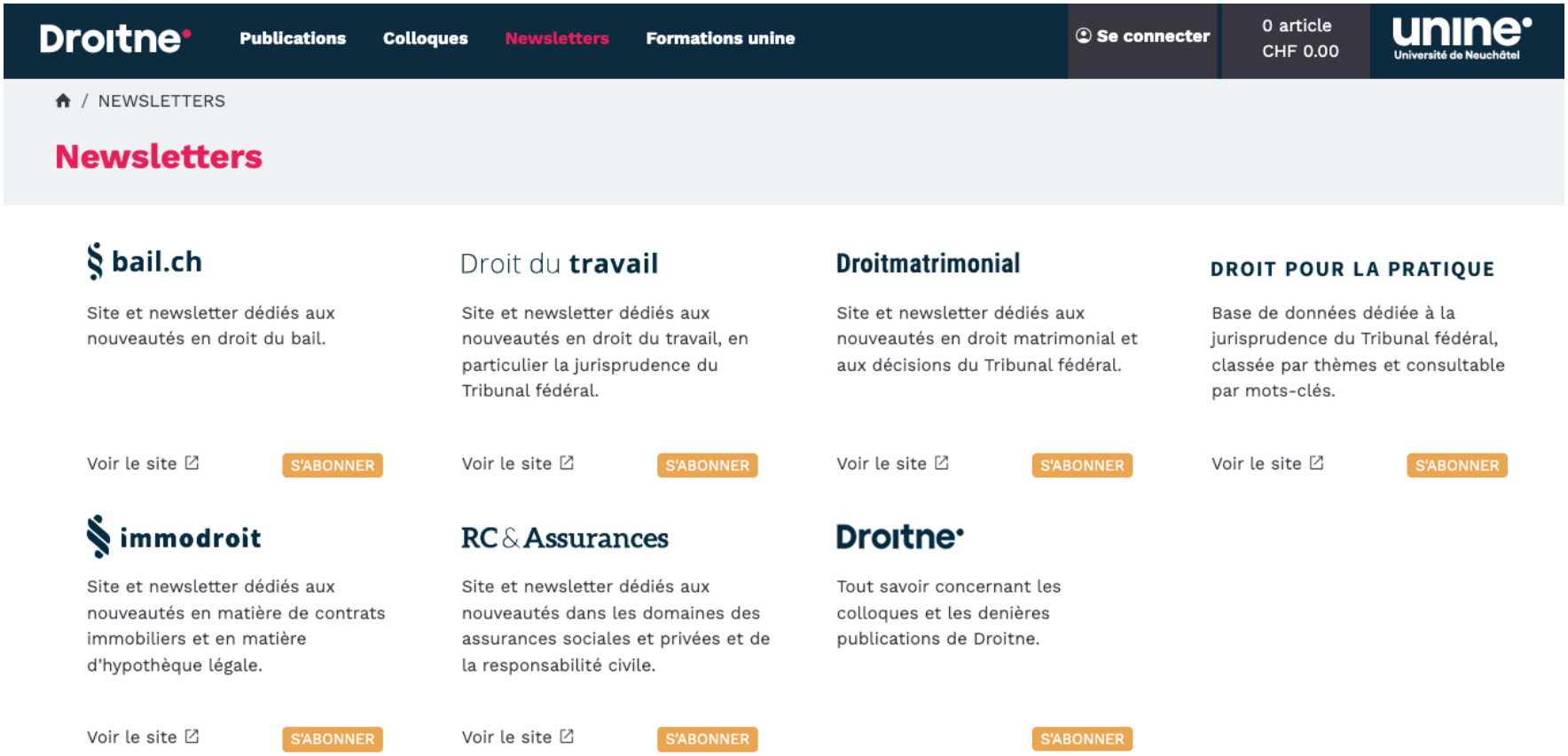

Tuesday, June 3, 2025 at 10:16:21 AM Central European Summer Time

Objet: Newsletter mai 2025
Date: jeudi 22 mai 2025 à 8:01:05 AM heure d'été d'Europe centrale
De: info@droitdutravail.ch
À: RODUIT Guillaume

E-MAIL EXTERNE ¦ Attention aux liens et pièces jointes

Si cet email ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le voir directement dans votre navigateur.

Droit du **travail**

unine Université de Neuchâtel Faculté de droit — cemaj — CERT Centre d'étude des relations de travail

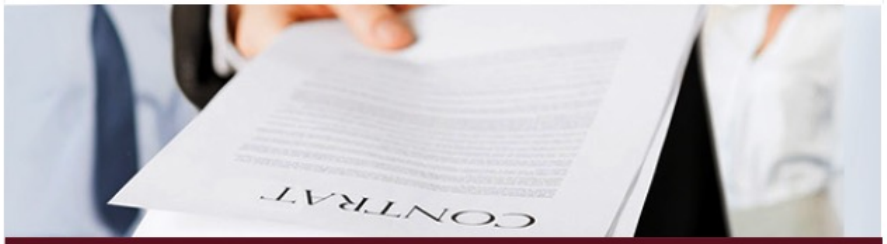

Newsletter mai 2025
Editée par Bohnet F., Dunand J.-P., Mahon P., Witzig A., avec la collaboration de Magoga-Sabatier S.

Avec le soutien de Stämpfli Editions

Sommaire

Cette newsletter contient la présentation de **6 arrêts du Tribunal fédéral**. Elle comprend un commentaire de **Sabrine Magoga-Sabatier,** doctorante à l'Université de Neuchâtel, sur le thème de la délégation du pouvoir de direction et assujettissement au régime de la location de services d'une plateforme de livraison de repas.

https://droitdutravail.ch/campagne

Le droit collectif du travail et les nouveautés en droit du travail

Vendredi 20 juin 2025

Lieu: *Aula des Jeunes-Rives, Espace Tilo-Frey 1, 2000 Neuchâtel*

- Nouveautés en droit du travail
- Les sources et le développement du droit collectif du travail
- La prévention et la gestion des conflits collectifs
- La participation des personnes employées dans le contexte de l'intelligence artificielle
- Les salaires minimaux : évolutions en droit suisse
- Le point sur le droit de grève dans la fonction publique en Suisse romande
- Le contrôle des conditions de travail par les partenaires sociaux

Programme détaillé et inscription

Analyse de l'arrêt du TF 2C_46/2024 par Sabrine Magoga-Sabatier du 22 mai 2025

Délégation du pouvoir de direction et assujettissement au régime de la location de services d'une plateforme de livraison de repas

Sabrine Magoga-Sabatier

MLaw, doctorante à l'Université de Neuchâtel

Télécharger en pdf

COMMENTAIRE

TF 2C_431/2024 du 21 mars 2025

Salaires; salaire minimum; amende; art. 5, 9, 29 et 32 Cst.; 6 CEDH; 39J LIRT/GE; 56E RIRT/GE

L'**amende** de 25'000 fr. infligée à une employeuse ne respectant pas le salaire minimum genevois est **confirmée**.

La recourante n'avait pas apporté la preuve que les personnes désignées comme **stagiaires** durant les périodes considérées effectuaient effectivement un stage comme partie intégrante de leur formation (art. 39J let. b LIRT/GE) (c. 7).

La recourante n'a aucun droit au maintien de la situation antérieure à la mise en place du salaire minimum à Genève. En tant qu'employeuse, il lui appartenait de **se mettre en conformité** avec les nouvelles dispositions dès leur entrée en vigueur le 1er novembre 2020 (c. 8).

Télécharger en pdf

SALAIRES

https://www.crimen.ch/

https://www.bonasavoir.ch/vos-droits/le-juge-a-dit

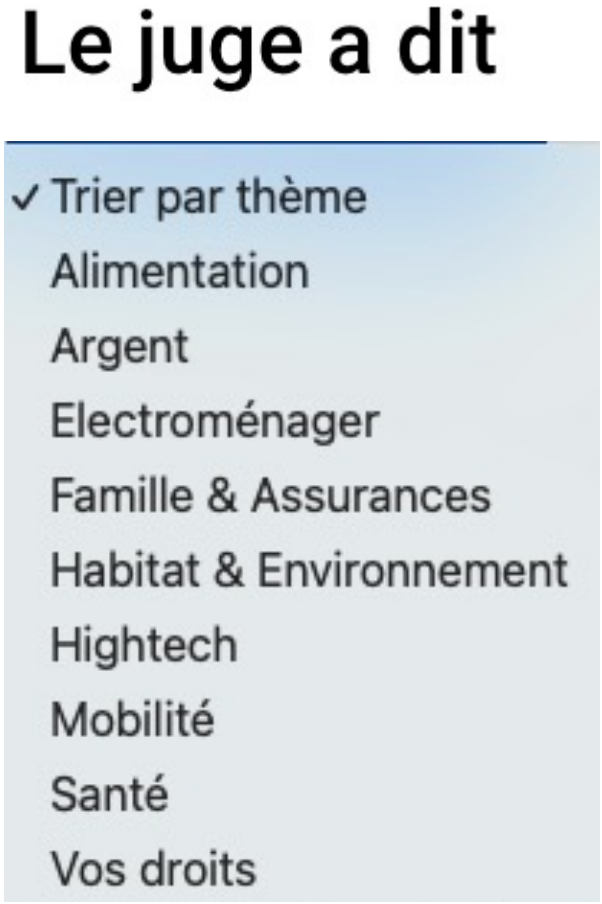

Des lexiques juridiques :

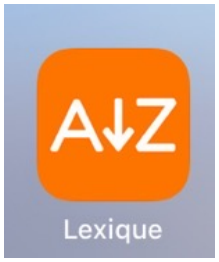

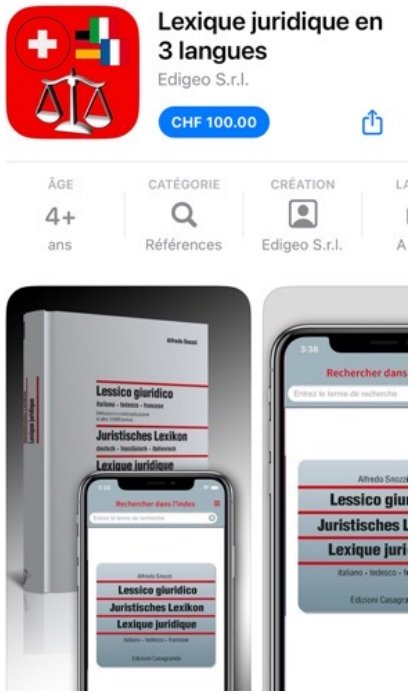

https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/documentation/langues/termdat.html
https://www.termdat.ch/search

https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/parlamentsw%C3%B6rterbuch

https://justice.ge.ch/fr/lexique

https://www.vbv.ch/fr/lafa/apprendre-et-enseigner/lexique

Des activités pour travailler la jurisprudence en classe

Quelles IA choisir pour nous aider à créer ces activités ?

Des activités qui visent

- à trouver des arrêts pertinents sur des thèmes juridiques enseignés ?
- à lire, structurer, résumer, questionner, analyser les éléments d'un arrêt donnés ?
- à comparer plusieurs arrêts et à étudier l'évolution d'une jurisprudence ou les étapes d'une procédure ?
- à étudier une notion juridique particulière à travers un ou plusieurs arrêts ?
- …

Activité : analyse d'un arrêt du Tribunal fédéral avec l'IA

Consigne
Servez-vous de l'IA générative de votre choix (ChatGPT, Copilot, Perplexity, etc.) pour analyser l'ATF (6B_130/2017 du 27.02.2018) et compléter le formulaire en suivant les étapes 1 à 6 ci-dessous.

IA utilisée *

Votre réponse

1. Proposer un résumé des **faits pertinents** de l'arrêt. Le résumé doit être concis et facile à lire. *

Votre réponse

2. Décrire les principaux **enjeux juridiques** de l'arrêt et les **questions juridiques** qui en découlent. *

Votre réponse

Pour les points 3 à 6, concentrez-vous uniquement sur l'enjeu de la **légitime défense.**

3. Identifier les **dispositions légales pertinentes** citées dans l'arrêt. *

Votre réponse

4. Expliquer les **conditions d'application** des règles légales et les **conséquences juridiques** qui en découlent. *

Votre réponse

5. Analyser comment le Tribunal fédéral **compare** les **faits** de l'arrêt aux **conditions** des règles légales. Selon lui, ces conditions sont-elles remplies ? *

Votre réponse

6. Présenter la **solution** adoptée par le Tribunal fédéral pour répondre aux questions juridiques et les conclusions qui peuvent être tirées. *

Votre réponse

Selon vous, les réponses fournies par l'IA sont-elles satisfaisantes ou est-il nécessaire de lire l'article ? Justifiez votre réponse. *

Votre réponse

Voici la production de Maurice Gépéto qui a réalisé également l'activité du séminaire avec son GPT :

Assistant Droit et Enseignement

Par GUILLAUME RODUIT

Elaboration de séquences d'enseignement en droit pour le secondaire 2 en Suisse

Arrêt 6B_130_2017 27.02.2018) - Tr...
PDF

Voici un jugement du Tribunal fédéral suisse qui porte sur la légitime défense et sur l'état excusable d'excitation ou de saisissement. Résume cet arrêt.

https://chatgpt.com/share/67eef592-ab18-8001-8f55-4d1dc76f0f15

Quelles sont les différences entre vos réponses au formulaire de l'activité du séminaire et celles de Maurice Gépéto ?	Comment expliquer les résultats obtenus par Maurice Gépéto ?
Maurice : réponses plus étayées pas analyse de 16 CP, Citations paraphrasées des art. 15-16 CP. Dit qu'il faudra examiner 16 CP après Copilot : pas toutes les conditions d'application nommées, pas analyse de 16 CP,	→ assisstant mieux nourri/programmé → nombre et qualité des prompt → version de l'IA → qualité personnelles du prompteur et compétences →